



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 29 mai à 18h45,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno		X		HUGOU E.	MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		CHAIX J.			14	04	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-05-29-04

Objet : Attribution des subventions aux associations

Monsieur le maire rapporte à l'assemblée que comme chaque année, un certain nombre d'associations locales a sollicité la commune pour l'attribution de subventions de fonctionnement en soutien à leurs différents projets.

Compte tenu de l'intérêt général local dont témoigne ces associations, Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur des attributions selon le tableau annexé à la présente **pour un montant global de 32 030 € inscrits et disponibles au budget.**

Les conseillers municipaux participant à titre personnel à la direction de l'une des associations concernées sont invités à se retirer de l'assemblée et à ne prendre part, ni aux débats, ni aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de Monsieur le Maire rapporté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations selon le détail exposé au tableau annexé à la présente délibération, et à signer pour cela tout document nécessaire à l'exécution de ces attributions,

- **DIT** que les crédits sont prévus et disponibles au budget

Détail des votes :

☞ Attributions aux associations :

Association du Vieux Village / Autour du Grand Chêne / Cercle Hippique Atomique Gréoux / CLI Cadarache / Harmonie du Verdon - Verdon Musik // Olympique Judo Varois / Radio Verdon / Les chats de St Julien / Tennis Table / La boule montagnette / Les combattants / Association familiale des Rouvières / Amicale des sapeurs pompiers / Li Pichot Galapian

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ Attribution à l'association : Amicale du CCF

Ne prend pas part au vote et se retire de la salle :

M. Jean-Pierre SZYMANSKI

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ Attribution à l'association : Verdon 3 Terroirs

Ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle :

M. Eric JOURDAN,

M. Cyrille HOURS

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ Attribution à l'association : Souvenir français

Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Mme Sandrine FANGUIAIRE

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ Attribution à l'association : Les moissons d'antan et Les Chemins du Patrimoine

Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Mme Mireille GRATTAPAGLIA

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,



E. HUGOU



EXERCICE 2024

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS

Nom de l'association	Montants proposés
Amicale du CCFF	1 500,00 €
Amicale des sapeurs pompiers de Ginasservis	600,00 €
Anagramme	1 000,00 €
Anciens Combattants	800,00 €
Association du Vieux Village	2 000,00 €
Association Familiale des Rouvières	1 500,00 €
Autour du Grand Chêne	1 500,00 €
AVEC	2 000,00 €
Boule Montagnette	1 800,00 €
Cercle Hippique Atomique Gréoux	300,00 €
CLI Cadarache	330,00 €
Harmonie du Verdon - Verdon Musik	1 000,00 €
Li Pichot Galapian	1 000,00 €
Le Souvenir Français	500,00 €
Les chats de St Julien	1 500,00 €
Les Chemins du Patrimoine	2 500,00 €
Moissons d'Antan	7 000,00 €
Olympique Judo Varois	1 000,00 €
Tennis Table	1 300,00 €
Verdon 3 Terroirs	1 400,00 €
Radio Verdon	1 500,00 €
Montant total attribué :	32 030,00 €